Image not found or type unknown

Sucession d'une concession funéraire

Par **Alain**, le **19/11/2010** à **18:53**

Bonjour,
L'emplacement dans le cimetière où se trouve le caveau de mes parents ainsi qu'un dessus de tombe en pierre de granit est tombé en expiration le 30 janvier 2010.
La mairie a donné deux ans pour y réfléchir au renouvellement de la concession.
Ma sœur qui habite cette commune se propose de racheter l'emplacement avec le caveau et le dessus de tombe sans rien me donner en retour.
Est-ce légal ou dois-je lui réclamer la moitié du caveau et du dessus de tombe du fait que ce sont mes parents qui l'ont acheté en 1980 (prix 9500francs soit 1448 €).
Merci de votre réponse.

Par **Clara**, le **19/11/2010** à **20:10**

Bonsoir, vous etes une ayant droit du caveau, vous devez vous presenter à la mairie où se trouve le caveau pour faire valider vos droits avec votre livret de famille ou votre piece d'identite

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés